Grand Poitiers Communauté urbaine

Enquêtes publiques en cours / mises à disposition

Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) couvrant le territoire de l'ancienne commune de Beaumont

Mise à disposition du public :

Conformément à l'arrêté n° 2025-0267 en date du 20 octobre 2025 et à la délibération du Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine en date du 12 juin 2026, la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) couvrant le territoire de l'ancienne commune de Beaumont se tiendra du lundi 6 juillet 2026 jusqu'au vendredi 7 août 2026 inclus.

Le dossier, mis à disposition du public, comprend notamment la notice de présentation, le règlement écrit modifié. Les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de grandpoitiers.fr.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles à disposition en mairie de Beaumont Saint-Cyr ou adresser, par écrit, ses observations à Monsieur le Président de Grand Poitiers Communauté urbaine, Direction Urbanisme- Habitat-Foncier, 84 rue des Carmélites 86000 POITIERS.

La personne responsable du plan est Monsieur le Président de Grand Poitiers Communauté urbaine, Direction Urbanisme-Habitat-Foncier.

Le bilan de cette mise à disposition sera présenté par Monsieur le Président de Grand Poitiers Communauté urbaine en vue de son adoption par délibération du Conseil communautaire.

Le dossier, mis à disposition du public, est composé des pièces suivantes :

- Les actes
- Les avis PPA
- La notice de présentation
- Extrait du PLU avant la modification simplifiée n°2
- Extrait du PLU après la modification simplifiée n°2

Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers

Mise à disposition du public :

Conformément à l'arrêté n°2025-0039 en date du 15 avril 2025 et à la délibération du Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine en date du 27 février 2026, la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 3 (MS3-R5) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers se tiendra du lundi 6 juillet 2026 jusqu'au vendredi 7 août 2026 inclus.

Le dossier, mis à disposition du public, comprend notamment les pièces du PLUi concernées par le projet de modification simplifiée n° 3 : la notice de présentation, documents graphiques, liste des emplacements réservés, l'annexe patrimoniale et un extrait des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de grandpoitiers.fr.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles à disposition au siège de Grand Poitiers Communauté urbaine et dans les mairies des communes couvertes par le PLUi ou adresser par écrit ses observations à Monsieur le Président de Grand Poitiers Communauté urbaine, Direction Urbanisme-Habitat-Foncier, 84 rue des Carmélites 86000 POITIERS.

Grand Poitiers Communauté urbaine, représentée par Monsieur le Président, est l'autorité responsable du plan. La Direction en charge du dossier est la Direction Urbanisme-Habitat-Foncier.

Le bilan de cette mise à disposition sera soumis à l'approbation du Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine.

Le dossier, mis à disposition, est composé des pièces suivantes :

- Les actes
- Les avis PPA
- La notice de présentation
- Extraits du PLUi avant la modification simplifiée n°3 (MS3-R5)
- Extraits du PLUi après la modification simplifiée n°3 (MS3-R5)

LE PLUI ENTRE DANS LE CONCRET : DONNEZ VOTRE AVIS SUR DE FUTURES RÈGLES !
(HTTPS://AIREPUBLIQUE.TYPEFORM.COM/TO/QVSFLREK)

GRAND POITIERS
84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35
HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30